

La situation financière de la société Diac Salaf a connu une détérioration à compter de l'exercice 2007. Ses fonds propres sont devenus négatifs depuis 2009, rendant ainsi une recapitalisation indispensable pour la continuité de son activité.

Depuis 2008, la société Diac Salaf a multiplié les annonces au sujet d'éventuels partenariats (CKMD, CAM, fonds d'investissement étrangers...) sachant qu'à ce jour aucun de ces projets de partenariat n'a abouti.

Le 23 janvier 2012, Diac Salaf a annoncé le dernier partenariat conclu avec un fonds d'investissement étranger, basé à Londres.

Le 5 avril 2012, la société a annoncé la date du 30 juin comme date limite de réception des fonds de la part du partenaire étranger qui vont servir à la recapitalisation de la société à travers une augmentation de capital réservée.

Le 26 juin 2012, à l'approche de l'échéance précédemment annoncée, la société a publié un communiqué de presse annonçant le report de la réalisation de l'opération de transfert des fonds, au 31 juillet 2012.

Le 7 août 2012, la société a annoncé, le report du transfert des fonds au 15 septembre.

N'ayant reçu aucun dossier à l'issue de cette échéance, le CDVM a décidé de reconduire la suspension de la valeur Diac Salaf, dans l'attente d'une nouvelle communication concernant le devenir de la société.

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières